CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE



COMMUNIQUÉ - 12 JUIN 2023

# Succès d'une émission obligataire de 300 millions d'euros à 7 ans avec un coupon de 4,5 %

Wendel annonce la réussite du placement, réalisé aujourd'hui, d'une émission obligataire de 300 millions d'euros à échéance juin 2030 avec un coupon de 4,5 %.

L'émission a connu un vif succès auprès des investisseurs et a été sursouscrite plus de 2,5 fois. Les obligations ont été placées essentiellement auprès d'investisseurs français (27 %), allemands, autrichiens et suisses (51 %) et britanniques (5 %).

Le produit net de cette émission sera utilisé notamment pour les besoins de financement généraux du Groupe, dont le rachat des obligations avril 2026 qui seront apportées à l'offre de rachat annoncée ce jour.

L'offre de rachat portant sur la souche obligataire à échéance avril 2026 pour un montant maximal de 300 millions d'euros (hors intérêts courus), vise à optimiser la maturité de la dette de Wendel.

## Caractéristiques de l'émission obligataire :

| Montant total de l'émission    | 300 M€         |
|--------------------------------|----------------|
| Maturité                       | 19 juin 2030   |
| Prix d'émission / Prix Reoffer | 99,401 %       |
| Rendement                      | 4,602 %        |
| Coupon                         | 4,5 %          |
| Cotation                       | Euronext Paris |

L'Émission obligataire est menée par Crédit Agricole CIB, CIC, Mediobanca et Société Générale, en tant que bookrunners actifs.

## **Avertissement**

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres, ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié.



CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE

Le présent Communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel qu'amendé (le "Règlement Prospectus"). Un prospectus sera préparé et mis à la disposition du public conformément au Règlement Prospectus pour les besoins de l'admission des obligations aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les obligations font l'objet d'un placement privé en France auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, et hors de France. A la date du présent communiqué de presse, aucun prospectus relatif au placement des obligations n'a été approuvé par une autorité compétente d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Aucune démarche ne sera entreprise par Wendel dans le cadre du présent placement en vue de permettre une offre au public (autrement qu'à des investisseurs qualifiés) en France ou à l'étranger.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué ne peut être diffusé qu'auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus en ce qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas.

La diffusion du présent communiqué est interdite dans tous pays où cela pourrait constituer une violation de la législation applicable.

## **Agenda**

15 juin 2023

## Assemblée générale

27 juillet 2023

**Résultats du 1**<sup>er</sup> **semestre 2023** — Publication de l'ANR au 30 juin 2023 et des états financiers consolidés semestriels condensés (après bourse).

26 octobre 2023

Activité du 3<sup>è</sup> trimestre 2023 — Publication de l'ANR au 30 septembre 2023 (après bourse).

7 décembre 2023

## Journée investisseurs 2023

#### À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe et en Amérique du Nord, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, ACAMS, Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, IHS Towers, Stahl et Tarkett. Elle joue souvent un rôle actif d'actionnaire majoritaire ou significatif dans les sociétés de son portefeuille. Elle cherche à mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader. Avec Wendel Growth (anciennement Wendel Lab), Wendel investit également via des fonds ou en direct dans des entreprises innovantes et à forte croissance.



Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable — Court terme : A-2 depuis le 25 janvier 2019

Notation attribuée par Moody's : Long terme : Baa2 avec perspective stable depuis le 5 septembre 2018

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.

çu le titre de Grand

Pour en savoir plus : wendelgroup.com
Suivez-nous sur Twitter @WendelGroup

Member of
Dow Jones
Sustainability Indices
Powered by the S&P Global CSA

TRANSPARENCE LABEL OR



CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE

W

Contacts journalistes

Christine Anglade Pirzadeh : + 33 1 42 85 63 24

c. anglade@wendelgroup.com

Caroline Decaux : +33 1 42 85 91 27 c.decaux@wendelgroup.com

Primatice

Olivier Labesse: +33 (0)6 79 11 49 71 olivierlabesse@primatrice.com Hugues Schmitt: +33 (0)6 71 99 74 58 huguesschmitt@primatice.com

Kekst CNC

Todd Fogarty: + 1 212 521 4854 todd.fogarty@kekstcnc.com

Contacts analystes et investisseurs

Olivier Allot: +33 1 42 85 63 73 o.allot@wendelgroup.com

Lucile Roch : +33 (0)1 42 85 63 72 I.roch@wendelgroup.com